

DEUXIEME LAUREAT



Jean-Marie Letesson, enseignant à l'École d'Enseignement Spécial Fondamental de la Communauté française à Andrimont.

Depuis 30 ans, introduction et développement des apprentissages de la lecture, de l'écriture, des mathématiques dans une classe de type 2 pour favoriser l'intégration d'élèves handicapés mentaux dans la société.

Pourquoi apprendre à lire, à écrire, ou encore à calculer à des élèves qui présentent une arriération mentale qualifiée de modérée ou sévère ? Peu de parents et d'enseignants se posaient de telles questions dans les années septante. Les objectifs prioritaires de l'enseignement spécialisé visaient essentiellement le développement de l'autonomie de base (alimentation, habillage, toilette, etc.) et la socialisation. Les branches académiques étaient délaissées au bénéfice d'activités occupationnelles.

Et pourtant... Identifier des données numériques figurant sur une variété d'objets usuels: radio, télévision, vidéo, ...; connaître et comprendre des données personnelles: date de naissance, numéros de téléphone ou de GSM, numéro d'habitation, ...; manipuler l'argent d'une manière rationnelle, connaître la valeur des objets, des marchandises, ...; accroître son indépendance personnelle dans une série de situations pratiques: lire l'heure, repérer la ligne de bus, connaître la taille de ses vêtements, utiliser les instruments de mesure; prendre plaisir à toutes les activités de loisirs: comprendre l'évolution du score dans un sport, dans un jeu, ...; connaître et pouvoir discriminer jour, semaine, mois, année au point de vue de leur durée, apprécier le temps: minute, heure, ...; pouvoir laisser un message écrit ou lire une liste de commissions, ...; déchiffrer les philactères d'une bande dessinée, ... Voilà autant de bonnes raisons, suffisantes à elles seules, pour réserver quelques heures par semaine à l'apprentissage des rudiments des mathématiques, de la lecture et de l'écriture dans l'enseignement spécialisé de type 2 malgré les difficultés et les « a priori ».

L'apprentissage de ces notions doit, bien entendu, s'inscrire dans un contexte concret, accessible aux enfants et lié aux activités habituelles de la vie quotidienne. Il serait vain, en effet, et complètement dénué d'intérêt d'obliger l'enfant handicapé mental à réaliser des « performances mathématiques » ou de lui apprendre à lire et à écrire s'il ne peut transférer ses acquis dans des situations de vie. En décomposant les objectifs pédagogiques trop ambitieux pour ces enfants handicapés en mini-objectifs plus accessibles, l'enseignant contribue à valoriser les élèves à leurs propres yeux et élimine aussi en grande partie les causes d'échecs. Ils sont légitimement fiers de leurs succès !

Une évaluation des résultats acquis grâce à l'utilisation de cette méthode démontre que les enfants qui ont pu en bénéficier présentent des gains importants au niveau de leur autonomie. Depuis le début de l'expérience certains étudiants ont quitté l'école et sont entrés dans des structures pour adultes; d'autres sont intégrés dans le monde du travail dans un projet européen « Equal »; d'autres encore travaillent au magasin de la Fermette ou exploitent leurs potentialités à la Fermette créée par l'Association de Parents et de Personnes Trisomiques (APEM-T21) à Verviers.

Le plus grand mérite de l'introduction des branches académiques dans cette forme d'enseignement aura été de favoriser, au maximum, l'intégration de ces élèves handicapés mentaux dans la vie sociale.

